

Cent pour cent

Basse-Normandie

Formes et facteurs de pauvreté en Basse-Normandie

De nombreux Bas-Normands proches du seuil de pauvreté

En 2010, 13,9 % des Bas-Normands vivaient sous le seuil de pauvreté, contre 14,1 % des Français. Jeunes et familles monoparentales sont les plus touchés. Moins marquée en Basse-Normandie que dans d'autres régions, cette pauvreté va de pair avec une fragilité relative du tissu social dans une région comptant des proportions encore importantes d'intérimaires et d'actifs faiblement qualifiés, en particulier dans les secteurs industriel et agricole. La région compte par ailleurs un nombre élevé de travailleurs pauvres (9 % des personnes en emploi, contre seulement 7 % en France métropolitaine).

En 2010, plus de 200 000 Bas-Normands (13,9 % de la population) vivaient sous le seuil de pauvreté, soit un niveau de vie inférieur à 964 euros par mois et par unité de consommation. Le taux de pauvreté monétaire observé en Basse-Normandie est ainsi légèrement en dessous de la moyenne nationale (14,1 %).

Moins touchée par la pauvreté monétaire, la région l'est également moins par la pauvreté institutionnelle, c'est-à-dire la part de bas-normands bénéficiaires de minima sociaux (RSA intégrant désormais l'allocation parent isolé, et l'AAH, allocation adulte handicapé). En 2010, 4 % des habitants de la région percevaient un minimum social versé par la Caf, contre 4,4 % des Français.

Les données disponibles pour la population des allocataires de la Caf âgés de moins de 65 ans permettent d'estimer un taux de bas revenus atteignant 15,9 % en Basse-Normandie, soit encore 1,7 point de moins que la moyenne nationale. Les différences de champ (personnes âgées, agriculteurs) mais aussi de nature des revenus observés (revenu avant impôt incluant les prestations sociales...) conduisent à un taux de bas revenus structurellement plus élevé que le taux de pauvreté monétaire. Tous deux reflètent néanmoins un phénomène de pauvreté moins marqué dans la région qu'en moyenne nationale.

Moins de ménages dépendant des prestations sociales

En 2010, les prestations sociales (allocations familiales, minima sociaux, allocations logement) représentent, en Basse-Normandie comme en France, 4,2 % du revenu disponible des ménages. Chez les ménages pauvres, soit 56 000 ménages allocataires à bas revenu en Basse-Normandie, ces prestations représentent 29,3 % du revenu disponible, soit une part plus faible qu'au plan national (33 %). 20 % des foyers allocataires à bas revenu disposent de ressources composées au moins pour

n° 246 - octobre 2013



Direction Régionale
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale
de Basse-Normandie

moitié de prestations de la Caf. Pour 10 % des foyers allocataires, les prestations de la Caf constituent l'unique ressource (contre 12,7 % au plan national). Le taux de ménages entièrement dépendants des prestations Caf est plus élevé dans l'Orne (12,9 %) que dans la Manche (9,9 %) ou le Calvados (10,7 %).

Une pauvreté moins intense

Légèrement moins marquée par la pauvreté, la Basse-Normandie est également une des régions de France où son intensité est la plus modérée. Ainsi, le niveau de vie des personnes pauvres reste proche du seuil de pauvreté, contrairement à la plupart des autres régions, en particulier celles du sud de la France.

Jeunes et familles monoparentales sont les plus touchés

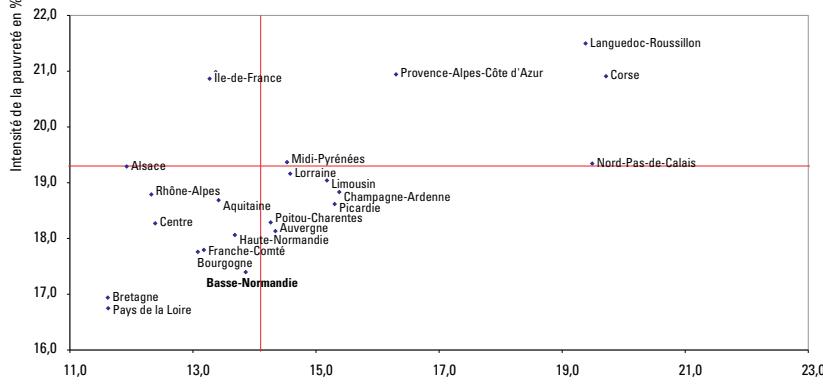
En Basse-Normandie comme ailleurs, la pauvreté concerne davantage les familles monoparentales que les autres ménages. En 2010, elles sont trois fois plus nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté que les couples avec enfants. Les parents isolés occupent aussi plus fréquemment un emploi à temps partiel, ce qui peut constituer un facteur de paupérisation.

La pauvreté est également élevée chez les plus jeunes : en Basse-Normandie, 20 % des moins de 20 ans vivent sous le seuil de pauvreté, soit une proportion double de celle observée chez les plus de 65 ans. La pauvreté a progressé depuis 2008 pour toutes les catégories d'âge à l'exception des plus âgés, qui sont en moyenne moins touchés par ce phénomène.

Au-delà de la description des principales populations touchées par les phénomènes de pauvreté, des travaux, réalisés en 2010, ont cherché, en analysant les différentes facettes de la précarité, à identifier des facteurs de paupérisation, et notamment des déterminants territoriaux liés à la composition socio-professionnelle et aux qualifications⁽¹⁾. Il apparaît de fait que certaines populations, parfois surreprésentées dans certains territoires de la région, peuvent être particulièrement exposées au risque de pauvreté.

⁽¹⁾ "Territoires ruraux et pauvreté", étude financée par la Datar et réalisée par les services de l'Etat en région Basse-Normandie et le CRCOM3S, Insee, 2010

Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté des régions en 2010



Source : Insee, revenus disponibles localisés

Note de lecture : les lignes horizontales et verticales en rouge représentent le niveau métropolitain. À droite de la ligne verticale, les taux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne. En dessous de la ligne horizontale, l'intensité de la pauvreté est moindre. En Basse-Normandie, le taux de pauvreté était de 13,9 % et l'intensité de la pauvreté de 17,4 %. Ces deux valeurs étant inférieures aux moyennes nationales, le point la représentant est situé respectivement à gauche et en dessous de chacune des lignes représentant ces moyennes.

Davantage de travailleurs pauvres en Basse-Normandie

Occuper un emploi protège, dans la majorité des cas, de la pauvreté monétaire. Mais les revenus perçus peuvent être inférieurs au seuil de pauvreté pour certains actifs cumulant de courtes périodes d'emploi, ou encore employés à faible temps partiel. Les situations de pauvreté laborieuse peuvent également concerner les actifs à la tête

d'une famille nombreuse et dont le conjoint est sans activité. On estime ainsi à 9 % la part des travailleurs pauvres parmi les personnes en emploi et vivant en ménage ordinaire en Basse-Normandie (soit environ 50 000 travailleurs pauvres), contre 7 % au plan national⁽²⁾. La Basse-Normandie fait partie des régions dans lesquelles la part de travailleurs pauvres est la plus élevée.

⁽²⁾ estimation 2007 à partir de l'enquête SRCV 2006

Formes d'emplois et part de bas salaires

Forme d'emploi ⁽¹⁾	Part des salariés avec une période de chômage	Part des salariés à bas salaire en %
Intérim	63,0	35,5
Apprentis	13,8	80,2
" Emplois aidés "	38,8	74,7
CDD à temps complet	40,0	37,5
CDD à temps partiel	38,5	66,6
Autres temps partiel	7,7	36,6
CDI temps complet	4,7	3,6
Autres	13,5	33,6
Total	14,0	23,8
dont total FPE ⁽²⁾	27,0	44,9
dont total temps partiel	13,6	42,3
dont total contrat à durée limitée	41,5	51,0

⁽¹⁾ forme d'emploi du poste principal

⁽²⁾ forme particulière d'emploi

Source : Insee, DADS 2010, au lieu de travail

Ces situations de pauvreté au travail sont favorisées par les formes d'emplois précaires, qui représentent en 2010, 15,8 % des emplois salariés⁽³⁾, soit un peu plus qu'au plan national (15 %). En raison de la part importante de l'emploi industriel (16,5 %), l'intérim représente 2,2 % des salariés bas-normands, soit près de 24 000 personnes effectuant des missions dont la durée moyenne est de 10 semaines pour les hommes, et de 7,8 semaines pour les femmes⁽⁴⁾. Ces salariés alternent périodes d'activité et de chômage : en 2010, 63 % d'entre eux ont connu au moins une période de chômage, et 35 % d'entre eux perçoivent de bas salaires.

Les salariés en CDD et à temps partiel constituent une population particulièrement fragile. Les deux tiers d'entre eux perçoivent de bas salaires et près de 40 % d'entre eux alternent les périodes d'activité et de chômage. Les emplois aidés constituent une voie d'insertion offrant un emploi de courte durée, en général assorti d'un niveau de rémunération relativement faible : 75 % de ceux qui bénéficient d'un emploi aidé perçoivent un bas salaire. Avec également un faible niveau de rémunération (80 % d'entre eux perçoivent de bas salaires), les jeunes en apprentissage sont souvent tributaires d'un soutien familial lors de leur insertion dans la vie active.

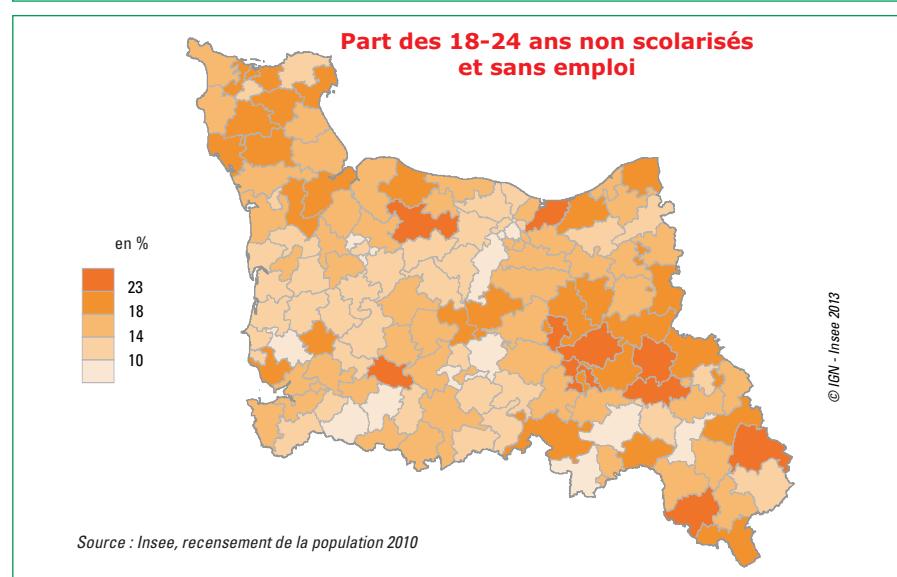
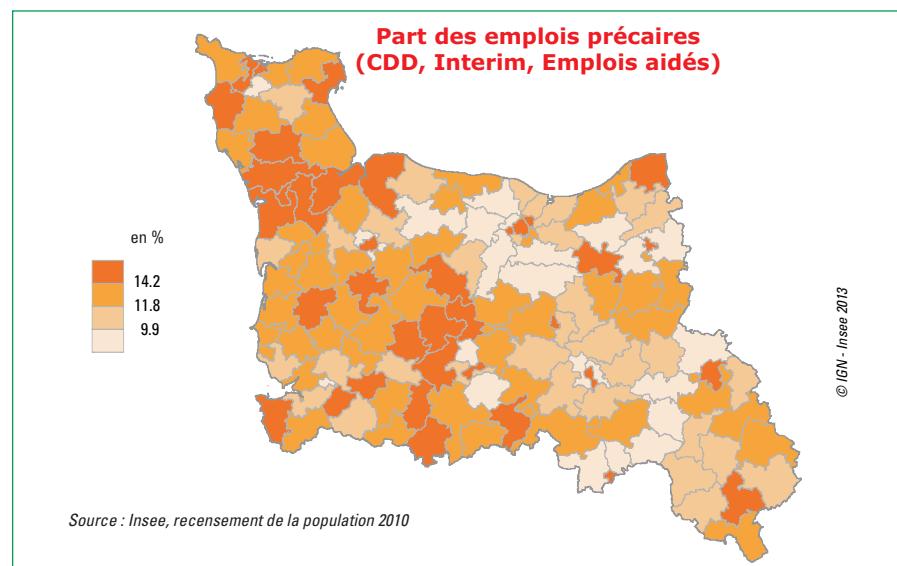
L'emploi précaire (hors apprentissage) représente entre 17 % et 20 % de l'emploi salarié des principales villes de la région. Il est également très présent dans la partie centrale du Cotentin ainsi qu'à l'ouest de l'Orne, en lien avec l'importance de l'industrie agroalimentaire et la présence d'entreprises du secteur automobile, employant d'importants contingents d'intérimaires.

Les actifs peu qualifiés plus exposés au risque de pauvreté

En 2010, 11,3 % des actifs bas-normands occupent des emplois ouvriers non qualifiés ou agricoles, contre 9 % en France métropolitaine et 10,1 % en province. Ces qualifications faibles peuvent obérer la capacité de reconversion de ces salariés, en particulier dans un contexte de réduction des effectifs dans les secteurs industriel et agricole. La part de ces emplois est importante, de 15 % à plus de 20 % parfois, dans les cantons éloignés des grandes

⁽³⁾ en y incluant les salariés en apprentissage

⁽⁴⁾ Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim



aires urbaines situés dans le centre du Cotentin, le sud Manche, l'est de Caen, Flers et les petits et moyens pôles d'emploi ornais. Moins présents dans les grandes aires urbaines du Calvados et de la Manche, les emplois ouvriers non qualifiés restent importants dans celles de l'Orne.

Un enjeu d'insertion pour les jeunes

Les jeunes sortis du système éducatif sans aucun diplôme constituent une population fragile plus particulièrement exposée aux risques de pauvreté et de chômage. Encore 18,6 % en 1999, les jeunes bas-normands de 18 à 24 ans ayant quitté le système éducatif sans aucun diplôme ne sont plus que 13,7 % en 2010 (16 % au plan national). En dépit de cette amélioration de la situation générale en matière de décrochage scolaire, la part des jeunes

Comment mesurer la pauvreté ?

La pauvreté est un phénomène qui recouvre plusieurs dimensions. Elle peut se définir par un ensemble de "manques" tels qu'un niveau de vie insuffisant, un accès plus restreint à certains biens de consommation, des difficultés à occuper un logement décent, etc.

Ce caractère multidimensionnel ouvre la voie à l'utilisation de différentes sources d'informations pour rendre compte du phénomène.

Même si elle occulte tous les éléments se rapportant au vécu des personnes en situation de pauvreté, l'approche monétaire donne une mesure objective en utilisant les niveaux de revenus. En France et en Europe, la mesure de la pauvreté priviliege l'utilisation d'un seuil relatif et non absolu : sont considérés comme pauvres tous les individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian (seuil de pauvreté).

En France, les taux de pauvreté sont disponibles au niveau national, régional et départemental.

sortis du système éducatif sans diplôme demeure élevée, notamment dans les principales villes ornaises.

En Basse-Normandie, 13,9 % des jeunes de 18 à 24 ans sont non insérés, c'est-à-dire non scolarisés et sans emploi, soit 1,3 point de plus que la moyenne nationale. Mais la part de jeunes non insérés dépasse 20 % dans de nombreux cantons situés à l'est du Calvados, dans le Cotentin et dans le centre et le sud de l'Orne.

Isabelle BIGOT
Emeric MARGUERITE
Insee

Lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le plan pluriannuel interministériel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été adopté le 21 janvier 2013, lors de la réunion du Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions (Cile). Il appelle à la mobilisation de l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, ainsi que les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes.

Dans le cadre de ses déclinaisons territoriales, suivies par Monsieur François CHEREQUE, il appartient à chaque région de déterminer ses propres mesures prioritaires.

Il s'agit alors de répondre à l'urgence sociale et de structurer une politique de solidarité régionale sur le long terme, notamment en :

- Partageant les diagnostics
- Assurant la continuité de l'offre de services aux personnes les plus démunies
- Facilitant les complémentarités interinstitutionnelles et associatives

Ce document, élaboré avec l'Insee, reprend les caractéristiques de la population bas-normande, au regard des enjeux de la journée régionale du 16 octobre 2013.

Définitions :

- Revenu disponible du ménage : somme des revenus d'activité (salaires nets, bénéfices ...), de remplacement (allocations chômage, retraites ...) et des revenus du patrimoine des différentes personnes composant le ménage, augmentée des prestations sociales (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) et diminuée des impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et des prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

- Niveau de vie d'un individu : revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'unités de consommation n'est pas égal au nombre de personnes du ménage car on tient compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Tous les individus d'un même ménage possèdent donc le même niveau de vie, celui du ménage dont ils font partie.

- Taux de pauvreté monétaire : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 964 euros par mois en France en 2010.

- Travailleur pauvre : un travailleur pauvre est une personne qui, sur une période de 12 mois, vit dans un ménage pauvre et a été active pendant au moins 6 mois, dont au moins 1 mois en emploi.

- Part des salariés à bas salaire : c'est la part de salariés dont le cumul sur l'année considérée (2010) de l'ensemble des salaires nets est inférieur à 60 % du revenu salarial mensuel médian.

- Intensité de pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

- Ménage à bas revenu : ménage allocataire de la Caf dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus. Ce seuil est calculé chaque année à partir de l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par UC avant impôt observés au niveau national.

- Population à bas revenus : ensemble des allocataires et de leurs ayant droits vivant dans un foyer à bas revenu, c'est-à-dire disposant de ressources inférieures à 60 % du revenu médian par unité de consommation (source : Caf, ERFS).

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'INSEE
DE BASSE-NORMANDIE



5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN cedex
Tél. : 02 31 45 73 33

www.insee.fr/basse-normandie

Directeur de la publication :
Daniel BRONDEL

Service études et diffusion :
Julien BECHTEL

Rédacteur en chef :
Didier BERTHELOT

Composition PAO :
Marie-Isabelle LARDET
Françoise LEROND

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02 31 15 11 14

© Insee 2013